Abus de faiblesse et défaut d'information commerciale ?

Par **pascal75**, le **20/04/2010** à **11:11**

Bonjour,

Je vous propose ce cas et vous demande votre avis.

Une personne âgée 84 ans demande à un agent immobilier une estimation de son bien pour une donation à ses enfants.
Par téléphone, l'agent immobilier lui propose un métrage loi carrez et une estimation de son bien pour un coût total de 600 TTC euros (200 euros pour le métrage (réalisé par une entreprise spécialisé) et 400 euros pour son travail). La dame accepte et rendez vous est pris.

L'agent immobilier effectue le travail et remet un mois plus tard, un rapport de 5 pages avec 10 photos et une facture de 1450 euros TTC (sans aucune précision sur le pourquoi de ces honoraires).

Tout cela surprend la dame âgée (Aucun devis signé, aucune information, pour cette somme à payer ne lui a été soumis et sachant le coût final, elle n'aurait pas accepter la venue de cet agent immobilier)

Aujourd'hui, le choc passé, elle se demande si elle doit payé la somme de 1450 euro ? Et si elle doit signaler ce genre de pratique à la DGCCRF ?

Depuis, l'agent immobilier, lui répond par téléphone que tout travail mérite salaire et qu'il a beaucoup travaillé pour elle (rapport de 5 pages avec 10 photos). De plus, il semble qu'il est coutumier du fait puisqu'il lui a répondu que les autres clients ne s'étaient pas plaints, jusqu'à présent.

Mes questions:

Trouvez vous cette pratique normale ? Y a-t-il dans le droit commercial régissant la profession d'agent immobilier une précision sur l'information tarifaire aux clients ?
Cette personne doit-elle payer sachant qu'elle n'a rien signé, malgré le service ?
N'est-on pas là devant un abus de faiblesse ?

Voilà, si quelqu'un peut me répondre sur ce qu'il est possible de faire, je vous en remercie par avance.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés